

PROCES VERBAL DU BUREAU DU 13 FEVRIER 2026 À 09H00

Approuvé par délibération du Bureau
N°DB2026/03 du 14 avril 2026
Publié le 16/04/2026

Date de convocation : 6 février 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le treize du mois de février à neuf heures, les membres du Bureau de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » dûment convoqués le six février se sont réunis dans le bureau de la présidente sous la présidence de Mme JACQUES Elisabeth.

PRESENTS : Mmes JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OKROGLIC Dominique et PIGNATEL Agnès, MM CAPEL Denis, TRON Jean-Michel.

Mme Elisabeth JACQUES procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.
Mme Dominique OKROGLIC est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Question n°1 : Approbation du PV du Bureau du 4 décembre 2025 (*délibération*)
- Question n°2 : Réponse au 4e appel à projets simples, volet 2, du programme Interreg VI-A France-Italia ALCOTRA
- Questions diverses

Question n°1 - Approbation du PV du Bureau du 4 décembre 2025

Le rapporteur est Madame la Présidente.

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2025 est présenté aux membres du Bureau.

Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Bureau de la CCVUSP,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-1 fixant les modalités de fonctionnement des assemblées, applicables au Bureau dès lors que celui-ci agit par délégation de l'assemblée délibérante ;

VU le projet de procès-verbal de la séance du 4 décembre 2025 joint en annexe à la présente délibération ;

Mme la présidente invite les membres du Bureau à approuver le procès-verbal de la séance précédente du Bureau qui s'est tenue le 4 décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

• **VALIDE** le procès-verbal du Bureau du 4 décembre 2025.

Question n°2 - Réponse au 4e appel à projets simples, volet 2, du programme Interreg VI-A France-Italia ALCOTRA

Le rapporteur est Madame la Présidente.

Elle demande à Marine CLEMENT d'expliquer le projet de la CCVUSP qui sera présenté au titre de cet appel à projets.

Il est rappelé que dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire et du tiers-lieu en cours de réalisation sur le quartier Breissand à Jausiers, la CCVUSP travaille sur la filière alimentation de

manière globale. Ce projet peut regrouper les producteurs, associations, restaurateurs, consommateurs locaux dans une organisation et un circuit communs ; l'idée est de proposer aux consommateurs et restaurateurs du territoire de consommer des produits locaux.

L'appel à projets ouvre la possibilité d'organiser cette filière alimentaire à l'échelle transfrontalière avec nos voisins italiens sur des thématiques précises, notamment le lait et le vin, et autour de partenariats de taille réduite. L'organisation repose entre autres sur le déploiement d'outils numériques, sur des équipements innovants et sur des études de développement et valorisation de nouveaux produits du terroir parmi lesquels des plants de cépages.

La réponse au 4e appel à projets simples, volet 2, du programme Interreg VI-A France-Italia ALCOTRA est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Le Bureau de la CCVUSP,

VU le règlement (UE) n°2021/1059 du Parlement européen et du Conseil relatif à la coopération territoriale européenne (Interreg) ;

VU l'article L1115-1 du CGCT disposant que : « Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent conclure des conventions avec des collectivités territoriales étrangères et leurs groupements, dans la limite de leurs compétences et dans le respect des engagements internationaux de la France. » ;

VU les articles L1115-2 à L1115-7 CGCT précisant les modalités de cette coopération transfrontalière ;

VU les compétences de la CCVUSP prévoyant notamment « *L'élaboration des programmations pluri annuelles de développement du territoire communautaire en relation avec les Communes, les autres structures intercommunales et les partenaires financiers institutionnels* » et « *L'adhésion à des structures publiques ou associatives supra communautaires dont l'objet est de réaliser des actions à une échelle plus large que la Communauté de Communes.* » ;

VU les compétences de la CCVUSP en matière de développement économique et d'assainissement ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°2023/176 du 16 novembre 2023 portant délégation au Bureau en matière de partenariats, notamment la « *réponse à des appels à projets pour toute opération entrant dans les domaines de compétences de la CCVUSP* » ;

CONSIDERANT le 4e appel à projets Alcotra-Interreg volet 2 ouvert depuis le 1er décembre 2025 jusqu'au 29 mai 2026 à 12h00 ;

CONSIDERANT les objectifs et l'enveloppe de cet appel à projets, tels que définis comme suit :

OP	Objectif Prioritaire	Montant FEDER disponible
OP1	Une Europe plus compétitive et plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique innovante et intelligente et de la connectivité régionale aux TIC	8 683 510,64 €
OP2	Une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone évoluant vers une économie zéro émission nette de carbone, par la promotion d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à celui-ci, de la prévention et de la gestion des risques, et d'une mobilité urbaine durable.	15 214 578,56 €
ISO 6.1	Objectif spécifique Interreg « Une meilleure gouvernance de la coopération »	2 154 360,99 €
		26 052 450,19 €

CONSIDERANT que dans le cadre de cet appel à projets, le taux de cofinancement FEDER est de 80% maximum des dépenses totales éligibles ;

CONSIDERANT que la CCVUSP est déjà engagée dans un Plan Intégré Territorial et qu'elle souhaiterait mener des projets transfrontaliers sur des problématiques plus précises dans le cadre de partenariats de taille réduite ;

CONSIDERANT que la CCVUSP prévoit de déposer 1 candidature relative à la digitalisation et l'innovation sur les filières agroalimentaires lait et vin en réponse à l'OP1 ;

CONSIDERANT que ce projet s'inscrit pleinement dans le Plan Alimentaire Territorial porté par la CCVUSP ;

CONSIDERANT que la CCVUSP n'assumerait pas le rôle de chef de file dans ce projet de coopération transfrontalière ;

CONSIDERANT les partenaires pressentis suivants :

- Institut Agricole Régional de la Vallée d'Aoste (IAR)
- Centre de Recherches et d'Étude, de Protection, de Représentation et de Valorisation de la Viticulture de Montagne (CERVIM)
- Fondation Links
- Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
- Coopérative Laitière de la Vallée de l'Ubaye (CLVU)

CONSIDERANT cette opportunité comme un moyen d'expérimenter de nouvelles activités et solutions agroalimentaires sur le territoire vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon ;

CONSIDERANT les activités suivantes pourraient être inscrites et subventionnées dans ce cadre afin de bénéficier au territoire de vallée de l'Ubaye ;

- Outils numériques pour mieux valoriser la gestion et la transformation de produits agricoles ;
- Equipements innovants en vue de limiter les externalités négatives dues à la transformation de produits agricoles
- Outils numériques pour l'approvisionnement en produits locaux
- Etudes afin de développer et valoriser de nouveaux produits du terroir (cépages héroïques)
- Acquisition de plants de cépages adaptés au milieu héroïque.

CONSIDERANT que la CCVUSP porterait les actions en lien avec l'assainissement et les études préalables à la viticulture ;

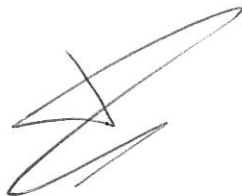
Sur proposition de la Présidente,
Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la réponse au 4e appel à projets simples, volet 2, du programme Interreg VI-A France-Italia ALCOTRA.
- **AUTORISE** la Présidente à signer toute pièce afférente à l'exécution de cette décision

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h00

La secrétaire de séance,
Mme Dominique OKROGLIC



La présidente,
Mme Elisabeth JACQUES.

